

Des espaces agricoles et naturels peu grignotés par l'artificialisation

Les terres à vocation agricole représentent 59 % du territoire régional. Entre 2006 et 2009, cet espace continue de se réduire mais à un rythme un peu plus lent que sur la décennie 1993-2003. Les espaces boisés ont cessé de gagner du terrain sur la période récente, sauf dans le Cantal. L'artificialisation des sols a pris une place plus modérée qu'en moyenne nationale. En raison d'une faible densité de population, chaque Auvergnat dispose pourtant d'une plus grande surface pour le résidentiel et les autres espaces artificialisés. L'Auvergne se classe parmi les régions les moins consommatrices en foncier agricole.

En 2009, les espaces agricoles (sols cultivés et surfaces en herbe) occupent 59 % du territoire régional. Au plan national, leur représentation est plus réduite (52 %). Mais, au total, l'agriculture utilise 61 % du territoire en Auvergne et 54 % en France métropolitaine. En effet, les espaces voués à l'agriculture sont essentiellement composés des sols cultivés et des surfaces en herbe mais ils comprennent aussi certaines friches ou landes destinées à l'élevage ou encore des espaces artificialisés comme les bâtiments d'exploitation.

Les espaces boisés, l'autre grande composante du paysage auvergnat, couvrent 30 % du territoire, une proportion proche de celle de la France. Le principal usage en est la sylviculture (29 % de la surface en Auvergne, 24 % en France).

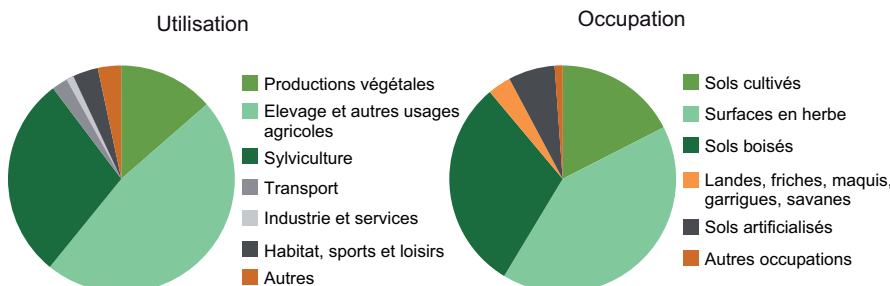
Les sols artificialisés occupent une plus faible place en Auvergne qu'en France (6 % du territoire, contre 9 %). Dans la région, la moitié de ces espaces est utilisée à des fins d'habitat, de sports et de loisirs. Les transports constituent le deuxième usage, prenant un gros tiers des espaces artificialisés. Le reste (moins de 1 % du territoire auvergnat) est utilisé de façon égale par l'industrie et les activités de services.

Une occupation de l'espace différente selon le département

L'occupation des territoires est cependant bien différente d'un département auvergnat à l'autre. L'espace agricole



Répartition du territoire en 2009 en Auvergne



Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

a la plus forte représentation dans l'Allier (69 % du département). Cette particularité s'explique par une occupation plus restreinte des espaces boisés.

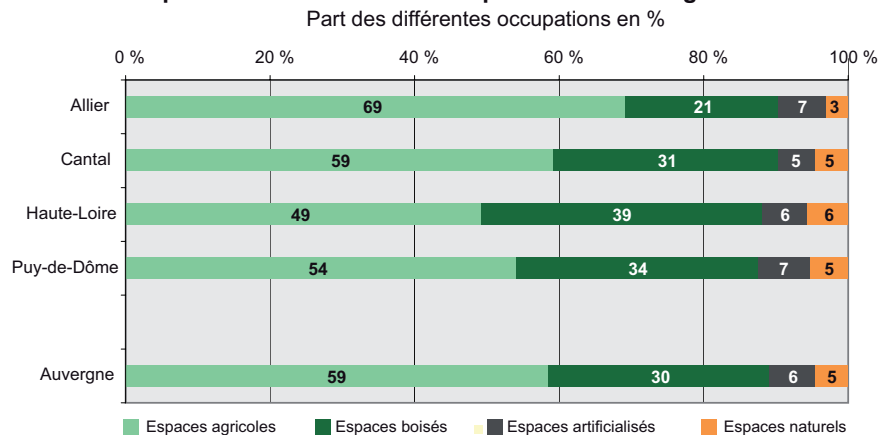
C'est en Haute-Loire que l'espace agricole occupe la plus faible part du territoire (49 %). Mais, à l'inverse, c'est dans ce département que l'espace boisé est le plus présent (39 %).

Le Puy-de-Dôme est le département

dont l'occupation se rapproche le plus de la moyenne nationale. La part prise par l'espace agricole est cependant un peu plus élevée (54 %) tout comme celle des espaces boisés (34 %). En revanche, la partie artificialisée est un peu moins importante (7,3 %), mais reste la plus forte de la région.

Le Cantal se distingue par une bonne représentation des espaces agricole

Répartition du territoire des départements auvergnats en 2009



Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

et boisé, laissant moins de place à d'autres occupations. Les sols bâtis notamment détiennent la plus faible part des départements de la région (0,3 % du territoire cantalien, 1,4 % dans le Puy-de-Dôme, la plus forte affectation de la région).

Le recul de l'espace agricole ralentit

En 2009, l'espace agricole dans son ensemble, sols cultivés et superficies en herbe, occupe 1,5 million d'hectares en Auvergne. Entre 2006 et 2009, il a perdu près de 2 200 ha par an. Cette réduction de l'espace agricole correspond à la disparition chaque année de 35 exploitations de 62 ha, la SAU (Surface Agricole Utilisée) moyenne d'une ferme auvergnate. Le rythme de disparition se ralentit quelque peu puisque, sur la décennie 1993-2003, c'étaient près de 2 800 ha chaque année qui passaient à une autre occupation. En France métropolitaine, à l'inverse, la baisse s'accélère, allant d'une réduction annuelle de - 38 800 ha sur la période 1993-2003 à - 93 000 ha entre 2006 et 2009. Ainsi, sur cette période récente, la France perdrait chaque année l'équivalent de 1 700 exploitations de 54 ha (SAU moyenne nationale).

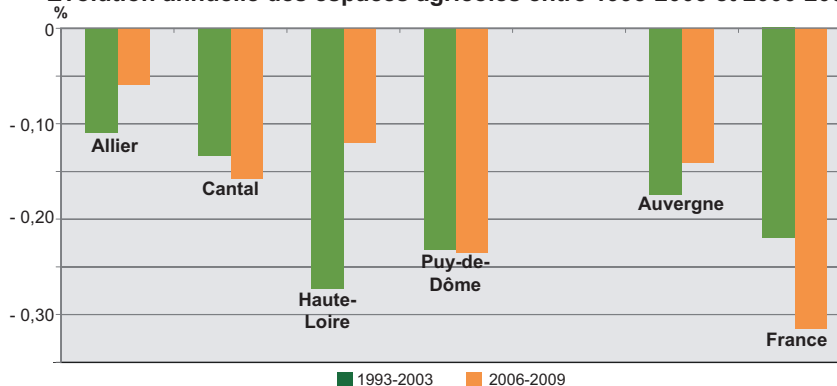
Dans les départements de la région, la perte de territoire par l'agriculture est stabilisée dans le Puy-de-Dôme autour de 1 000 ha par an sur les deux périodes. Dans l'Allier et surtout en Haute-Loire, le recul des espaces agricoles semble fléchir. A l'opposé, dans le Cantal, la réduction des terres agricoles tend plutôt à s'accroître.

Une migration fortement déficitaire des surfaces en herbe

Comme partout en France, l'agriculture paye son tribut à l'artificialisation des sols. Le solde des échanges atteint - 3 800 ha entre 2006 et 2009.

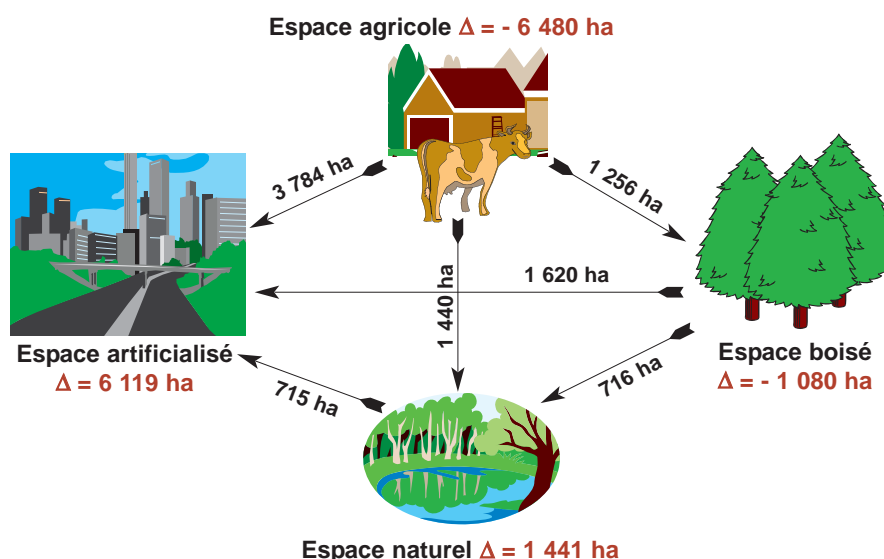
Avec 1,1 million d'hectares en 2006, les surfaces en herbe ont été déficitaires sur les trois dernières années dans tous les échanges avec les autres espaces (- 25 800 ha au total). Le solde le plus négatif est enregistré dans les transferts avec les sols cultivés (- 21 500 ha). Au final, avec les espaces artificialisés les pertes sont limitées à 1 600 ha.

Evolution annuelle des espaces agricoles entre 1993-2003 et 2006-2009



Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

Changements d'occupation entre 2006 et 2009 en Auvergne



Les sols artificialisés = sols bâtis + sols revêtus ou stabilisés (routes, chemins, cours, ...) + sols artificialisés nus ou enherbés (carières, décharges, espaces verts, équipements sportifs et de loisirs ...)
Terres agricoles : sols cultivés (cultures annuelles et permanentes) + surfaces en herbe
Sols boisés = bois et forêts + peupleraies + haies et bosquets
Sols naturels = rochers + éboulis + autres sols nus naturels sans usage, zones humides et sous les eaux

en ha	Espaces artificialisés	Espaces agricoles	Espaces boisés	Espaces naturels	Total 2009
Espaces artificialisés	156 870	8 112	2 520	1 436	168 938
Espaces agricoles	4 328	1 517 955	3 601	5 216	1 531 100
Espaces boisés	900	4 857	788 952	3 413	798 122
Espaces naturels	721	6 656	4 129	107 212	118 718
Total 2006	162 819	1 537 580	799 202	117 277	2 616 878

Note de lecture : Sur 1 537 580 ha de surfaces agricoles en 2006, 8 112 ha sont devenues des espaces artificialisés en 2009.

Sur 168 938 ha de sols artificialisés en 2009, 2 520 ha étaient des espaces boisés en 2006.

Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

À l'inverse, les sols cultivés cèdent plus de terrain qu'ils n'en prennent aux sols artificialisés, soit une perte de 2 200 ha. Ils restent cependant largement bénéficiaires pour les transferts avec les autres espaces et continuent de s'étendre (+ 19 300 ha).

L'Auvergne préserve ses espaces boisés

En 2009, l'espace boisé s'étend sur 798 000 ha dans la région. Au cours de la période 1993-2003, les bois et forêts avaient gagné du terrain, près

de 2 000 ha chaque année. Entre 2006 et 2009, la tendance s'est inversée. Aujourd'hui, cet espace marque le pas. L'Auvergne se retrouve dans un schéma analogue à celui de la France.

Le Cantal est le seul département de la région à poursuivre et même à accentuer la progression de ses espaces boisés. Le Puy-de-Dôme est celui qui en cède le plus.

Sur la période 1993-2003, les espaces boisés avaient récupéré des territoires sur les autres espaces naturels, friches ou landes, et sur les terres agricoles, essentiellement les surfaces en herbe. L'artificialisation avait alors peu concerné les espaces boisés.

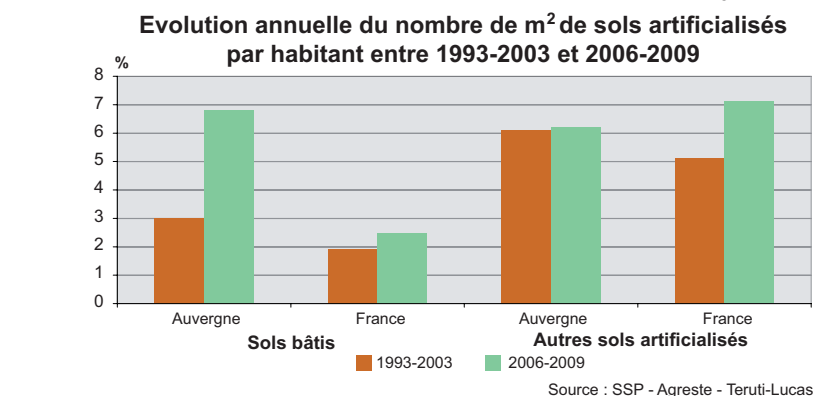
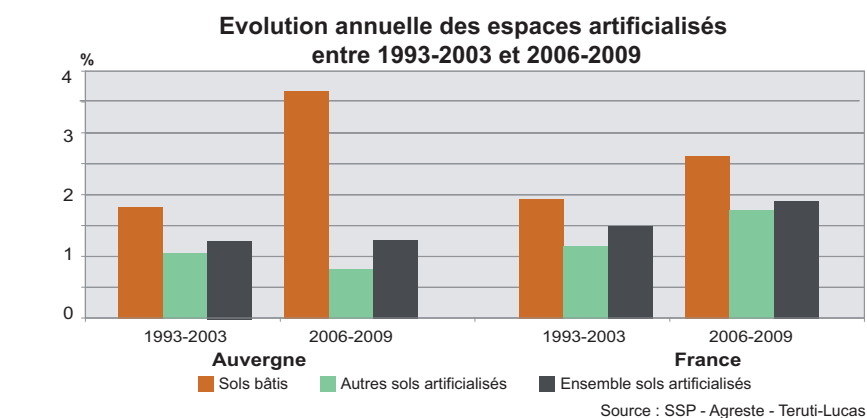
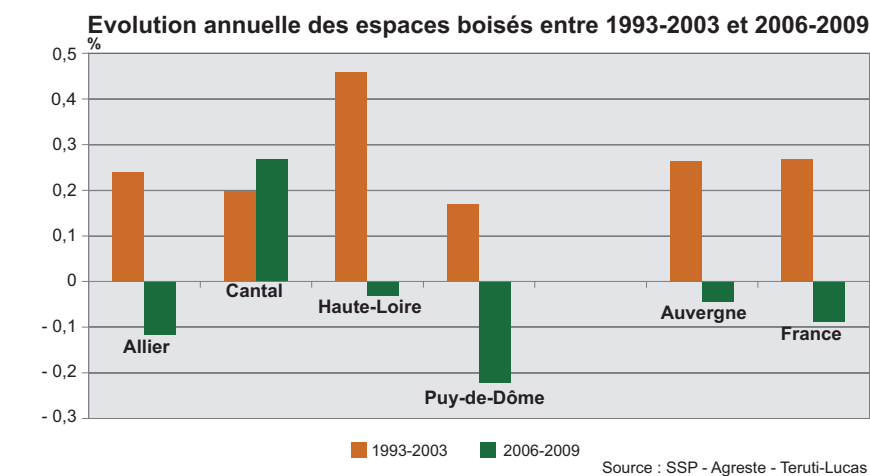
Entre 2006 et 2009, les principaux échanges se font toujours avec les espaces naturels et agricoles mais les bois et forêts ont désormais cédé du terrain à l'artificialisation, plus aux infrastructures qu'au bâti.

L'artificialisation, une expansion modérée en Auvergne

Les sols artificialisés dans la région concernent environ 170 000 ha. Le bâti représente 17 % de cet ensemble, comme en moyenne nationale. La plus grosse moitié de ces espaces artificialisés (55 %) est composée de sols revêtus ou stabilisés pour les routes et autoroutes, voies ferrées, squares, ronds-points, parcs de stationnement ... Les 28 % restants sont des sols artificialisés nus ou enherbés.

Plus qu'en France, l'Auvergne est parvenue à sauvegarder ses espaces agricoles et naturels. L'expansion des sols artificialisés est toujours moins rapide qu'en moyenne nationale. Au cours de la décennie 1993-2003, les espaces artificialisés avaient gagné 1 800 ha chaque année (+ 1,2 %, contre 1,5 % en France). Sur la période 2006-2009 la région maintient quasiment le même rythme avec un gain d'un peu plus de 2 000 ha par an. Dans le même temps la France affiche une évolution annuelle de + 1,8 %.

Quelle que soit la période, la consommation de sols pour le bâti a toujours enregistré une expansion plus rapide que pour les autres espaces. En Auvergne, la progression annuelle passe de 1,8 % entre 1993 et 2003 à



3,6 % sur la période 2006-2009. L'amplitude est moins grande en France, avec un taux annuel variant de 1,9 % à 2,5 %.

La population ne croît pas dans les mêmes proportions. D'une quasi-stabilité entre 1993 et 2003, le nombre d'habitants de l'Auvergne a augmenté de 0,18 % chaque année sur la période 2006-2009. En France, le taux annuel d'évolution passe de + 0,47 % à + 0,58 % entre ces deux périodes. L'Auvergne se caractérise par une faible densité de population (52 habitants par km², contre 114 en France). De ce fait, chaque Auvergnat bénéficie aussi de plus d'espace artificialisé. Ainsi, en 2009, la superficie bâtie par

habitant est de 215 m² en Auvergne, contre 134 m² en France en raison d'un plus grand développement du parc de maisons individuelles dans la région. Entre 2006 et 2009, l'Auvergnat a gagné 6,8 m² chaque année. En moyenne, en France, le gain est de 2,5 m² par an et par habitant. L'évolution s'accélère par rapport à la décennie 1993-2003 en Auvergne nettement plus qu'en France. Pour les autres sols artificialisés, l'Auvergnat a, en 2009, à sa disposition plus de 1 000 m², soit 400 m² de plus qu'en moyenne France. Les gains annuels dans la région sont stables, autour de 6 m² sur les deux périodes. En revanche, l'évolution est beaucoup plus marquée en France,

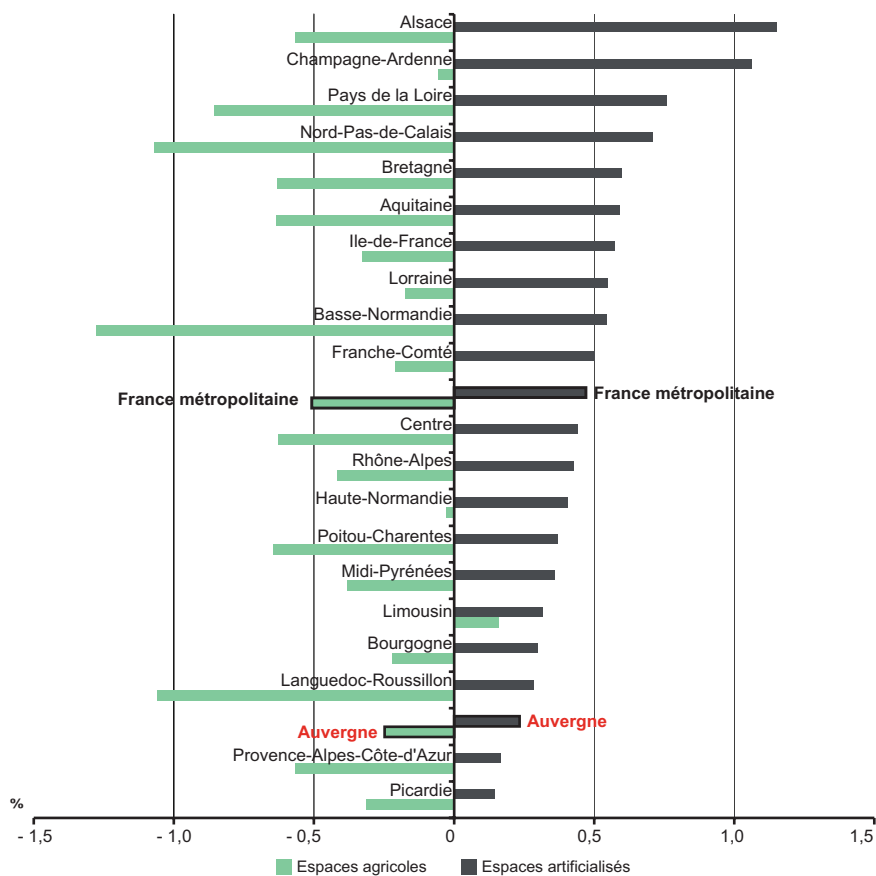
de + 5 m² entre 1993 et 2003 à + 7 m² entre 2006 et 2009).

Auvergne : l'artificialisation moins "gourmande" en espace agricole

L'artificialisation des sols a grignoté plus de 6 000 ha en Auvergne entre 2006 et 2009. Rapportée à la taille du territoire c'est une des trois plus faibles évolutions régionales enregistrées sur la période. De façon générale, l'agriculture est la plus grande "pourvoyeuse" d'espace. Dans la région le solde des échanges entre les sols artificialisés et l'agriculture est d'environ 4 000 ha.

L'intensité des échanges entre ces deux types d'espaces est variable d'une région à l'autre. Dans certaines, comme le Limousin, ces modifications pénalisent fortement les espaces boisés mais préservent les surfaces agricoles. Dans d'autres régions ce sont les landes et les friches qui font les frais de l'artificialisation. C'est particulièrement le cas en Champagne-Ardenne où, malgré un fort développement de l'espace artificialisé, les terres agricoles sont à peu près épargnées. À l'inverse, en Basse-Normandie ou en Nord-Pas-de-Calais, l'artificialisation s'est faite sur ces trois dernières années essentiellement au détriment des surfaces vouées à l'agriculture. Dans un schéma modéré en Auvergne, l'artificialisation est moins "gourmande" en sols agricoles, et se retrouve à un niveau

Evolution des sols à usage agricole et des sols artificialisés en % du territoire total de la région concernée de 2006 à 2009



bien en dessous de la moyenne nationale. Néanmoins cette approche globale cache vraisemblablement de fortes disparités à un échelon territorial plus fin. En particulier à la périphérie des agglomérations, l'espace agricole

connaît une évolution plus défavorable que seule une enquête renforcée pourrait mettre en évidence. ■

Dominique Boilon

Méthodologie

L'enquête Teruti-Lucas, réalisée chaque année par les services statistiques du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national. Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1982 a été suivi jusqu'en 1990. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage de l'échantillon de 1982. Les progrès techniques en matière de numérisation des documents cartographiques et de géoréférencement des points ont incité à redéfinir à nouveau l'échantillon de l'enquête en 2005. L'échantillon normal représentatif du territoire comprend en métropole 309 000 points groupés en 31 500 grappes ou segments. L'échantillon est également étendu aux départements d'outre-mer.

Les points sont observés chaque année sur le terrain par un enquêteur qui relève leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la

couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.).

Un point Teruti-Lucas représente approximativement une superficie de 94 ha pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Territoire de Belfort et de 178 ha pour les autres départements métropolitains. Comme dans toute enquête statistique, l'estimation des variables est assortie d'un calcul de précision qui dépend du niveau géographique (France entière, région, département), de l'importance et de la dispersion du phénomène observé. La construction d'un intervalle de confiance centré sur la valeur estimée permet de déterminer la plage de valeurs dans laquelle la valeur vraie est comprise avec une certaine probabilité.

Le changement d'échantillon de 2005 provoque une rupture de série qui a donné lieu à un redressement pour en neutraliser l'impact.